



Le Département de la Somme devient ambassadeur du don d'organes

Amiens, le lundi 22 juin 2026

Christelle Hiver, Présidente du Conseil départemental, a signé ce jour la charte « Conseil départemental ambassadeur du don d'organes », aux côtés du Collectif Greffes+, de l'association Cap ou Pas Cap ? et de la Coordination hospitalière de prélèvement d'organes et de tissus du CHU Amiens-Picardie. Avec cette signature, le Département, un des premiers à rejoindre cette démarche, affirme son engagement en faveur de la sensibilisation au don d'organes et de tissus.

Un enjeu majeur de santé publique

Le don d'organes et de tissus constitue un acte de solidarité essentiel, permettant chaque année de sauver ou d'améliorer la vie de milliers de personnes.

La législation française repose sur le principe du consentement présumé : chacun est considéré comme donneur potentiel, sauf s'il a exprimé de son vivant son opposition au don d'organes. Pourtant, malgré l'engagement constant des professionnels de santé, des associations de patients et de l'Agence de la biomédecine, les besoins demeurent supérieurs au nombre de greffes réalisées. Chaque année, plusieurs milliers de patients sont inscrits sur les listes d'attente. En France, 2 à 3 personnes décèdent chaque jour faute d'organes disponibles.

Si plus de 80 % des Français se déclarent favorables au don d'organes, moins d'une personne sur deux a fait connaître sa position à ses proches. Dans près d'un tiers des situations, l'absence de dialogue conduit les familles, dans le doute, à témoigner d'une opposition au prélèvement. C'est pourquoi, il est indispensable de favoriser les échanges autour de cette question : parler du don d'organes avec ses proches est le meilleur moyen de faire respecter sa volonté.

Un engagement concret du Département

À travers cette charte, le Conseil départemental s'engage à donner une visibilité institutionnelle à la cause du don d'organes. Le Département prévoit notamment de soutenir et/ou d'organiser des actions de sensibilisation en faveur du don d'organes, du don de tissus et de la greffe, de relayer auprès des habitants, notamment via ses outils de communication, des messages d'information rappelant l'importance d'exprimer sa volonté auprès de ses proches et d'accompagner la mobilisation des associations de patients et des professionnels de santé engagés sur le territoire.

Le Collectif Greffes+ apportera son soutien à la mise en œuvre de ces initiatives, notamment grâce à la mise à disposition d'outils de communication et de bénévoles.

En rejoignant le réseau des collectivités ambassadrices du don d'organes, le Département de la Somme participe à une dynamique nationale visant à faire progresser l'information du grand public et à promouvoir une culture du dialogue autour du don d'organes.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les valeurs de solidarité et de fraternité portées par le territoire samarien.

Pour Christelle Hiver, Présidente du Conseil départemental : « *Le Département de la Somme est fier de devenir le 1^{er} Département des Hauts-de-France ambassadeur du don d'organes. À travers cet engagement, nous affirmons notre volonté de soutenir les associations, les professionnels de santé et tous ceux qui œuvrent au quotidien pour faire progresser la greffe et sauver des vies. Qu'on soit favorable ou non au don d'organes, l'essentiel est d'en parler avec ses proches afin que le choix de chacun soit respecté. En donnant davantage de visibilité à cette grande cause de solidarité, nous pouvons collectivement contribuer à sauver des milliers de vies.* »

Pour Marc Kerfuric, Président de Cardio-Greffes Hauts-de-France : « *Derrière chaque greffe réussie, il y a une décision généreuse qui a permis à une famille de retrouver l'espoir. Un donneur peut changer plusieurs vies. Parlez-en aujourd'hui à vos proches.* »



CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

